

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 351**30 mars 2004****SOMMAIRE**

Advantage, Sicav, Luxembourg	16846	Groupe FNP, S.à r.l., Junglinster.....	16813
Allianz Dresdner Premier, Sicav, Senningerberg ..	16826	Hecate Holding S.A., Luxembourg.....	16831
Anora S.A., Luxembourg.....	16840	Herbus S.A., Luxembourg.....	16829
Ares S.A., Rodange	16832	HSBC Amanah Funds, Sicav, Luxembourg	16830
Ariaco Investment S.A., Luxembourg	16847	Idea Multimanager Sicav, Luxembourg	16834
Auto Racing Service S.A., Bergem.....	16812	Iminvest Participation S.A., Luxembourg	16810
Aviva Funds, Sicav, Luxembourg	16838	Immo Pacor S.A., Luxembourg	16839
B.C. Gesellschaft Holding S.A., Luxembourg	16833	Immo-Croissance, Sicav, Luxembourg.....	16833
Baskinvest Sicav, Luxembourg	16830	Immoreal S.A., Luxembourg.....	16835
Beständigkeit Holding S.A., Luxembourg	16847	INREDE S.A.H. (International Nippon Real Estate Development & Finance S.A.H.), Luxembourg..	16836
Brixia Holding B.V., S.à r.l., Luxembourg	16813	Interland Cie S.A., Luxembourg.....	16842
Café Academica, S.à r.l., Luxembourg.....	16812	Investissements Mobiliers Européens et Interna- tionaux S.A., Luxembourg	16839
Calgis Invest S.A., Luxembourg	16839	Libelux S.A., Luxembourg.....	16845
Capital Publications Investments S.A., Luxem- bourg.....	16848	Lumasa S.A.H., Luxembourg	16834
CLT-UFA S.A., Luxembourg	16829	Lycomar Finance S.A., Luxembourg	16831
Comgest Panda, Sicav, Luxembourg	16812	Managed Funds Portfolio, Sicav, Luxembourg ...	16846
Defoule Prod S.A.H., Luxembourg.....	16844	Maripose S.A., Luxembourg	16841
Delco International S.A. Holding, Luxembourg ...	16828	Maruh Investment Company Holding S.A., Luxem- bourg	16812
Dexia Convertix, Sicav, Luxembourg	16827	Munich Invest, Sicav, Luxembourg.....	16826
Directors' Office S.A., Luxembourg.....	16826	Navigator S.A., Luxembourg.....	16835
Dreamsgate Holding S.A., Luxembourg	16832	Nicolas Charlier International S.A., Windhof ...	16803
Dynamic Australia Fund	16827	Nicolas Charlier International S.A., Windhof ...	16803
Entreprise de Jardinage Tony de Moura, S.à r.l., Kayl.....	16824	Nikkei Invest Corporation S.A.H., Luxembourg..	16840
Eufi-Cash Sicav, Luxembourg	16841	NR Participation S.A.H., Luxembourg.....	16840
Eufi-Rent Sicav, Luxembourg	16843	Orni Invest S.A.H., Luxembourg	16842
Eufinvest Sicav, Luxembourg	16844	Pallietter S.A.H., Luxembourg	16838
Falkland S.A.H., Luxembourg.....	16839	Percontrol S.A., Luxembourg.....	16827
Fermont Finance S.A., Luxembourg	16832	Prochimica International S.A., Luxembourg.....	16847
Festival Corporation S.A., Luxembourg	16835	R.C.L. International S.A., Luxembourg	16836
Festival Corporation S.A., Luxembourg	16846	Romed International S.A.H., Luxembourg.....	16844
Findel Invest S.A. Holding, Strassen.....	16843	RTL Group S.A., Luxembourg-Kirchberg	16831
G.B.N., Global Business Network S.A., Luxem- bourg.....	16834	S.I.P. Investments S.A.H., Luxembourg.....	16841
Géniale S.A., Luxembourg	16804	S.P.D.A.S., Société de Promotion pour le Dévelop- pement des Activités de Services S.A.H., Stras- sen	16829
Gesteuro S.A.H., Strassen.....	16842	Skin Care S.A., Luxembourg.....	16844
Gestoria S.A.H., Luxembourg	16847	Société Anonyme des Chaux de Contern, Con-	
Goldwell Holding S.A., Luxembourg	16845		
Grissin S.A., Luxembourg	16812		

tern	16828	Société d'Investissements Cime Holding S.A., Lu-	
Société Coopérative «Lëlljer Gaart», Lullange ...	16809	xembourg	16811
Société Coopérative «Lëlljer Gaart», Lullange ...	16809	Sogemindus S.A.H., Luxembourg	16828
Société Coopérative «Lëlljer Gaart», Lullange ...	16809	Suez Lux Cash, Sicav, Luxembourg	16837
Société Coopérative «Lëlljer Gaart», Lullange ...	16809	Tamaris S.A., Luxembourg	16833
Société Coopérative «Lëlljer Gaart», Lullange ...	16809	Tokelia S.A., Luxembourg	16830
Société Coopérative «Lëlljer Gaart», Lullange ...	16809	Tropical Investors S.A.H., Luxembourg	16848
Société Coopérative «Lëlljer Gaart», Lullange ...	16810	UBS Luxembourg Sicav, Luxembourg	16836
Société Coopérative «Lëlljer Gaart», Lullange ...	16810	UCA, United Cashmere S.A., Luxembourg	16802
Société Coopérative «Lëlljer Gaart», Lullange ...	16810	UCA, United Cashmere S.A., Luxembourg	16802
Société Coopérative «Lëlljer Gaart», Lullange ...	16810	UCA, United Cashmere S.A., Luxembourg	16802
Société Coopérative «Lëlljer Gaart», Lullange ...	16810	UCA, United Cashmere S.A., Luxembourg	16802
Société d'Investissements Cime Holding S.A., Lu-		Verlico S.A.H., Luxembourg	16838
xembourg	16811	Wampum S.A., Luxembourg	16835
Société d'Investissements Cime Holding S.A., Lu-		Wisdom S.A., Luxembourg	16840
xembourg	16811		
Société d'Investissements Cime Holding S.A., Lu-			
xembourg	16811		

UCA, UNITED CASHMERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.233.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04243, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016933.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

UCA, UNITED CASHMERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.233.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016934.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

UCA, UNITED CASHMERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.233.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016936.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

UCA, UNITED CASHMERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.233.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016939.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

NICOLAS CHARLIER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 48.652.

L'an deux mille quatre, le deux février,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NICOLAS CHARLIER INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise, constituée originellement sous forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NICOLAS CHARLIER INTERNATIONAL, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor, alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 9 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 518 du 12 décembre 1994, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Molitor, en date du 28 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 380 du 10 août 1995, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 28 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 840 du 18 novembre 1998, transformée en société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 250 du 14 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 48.652.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Charlier, gérant de société, demeurant à B-Paliseul, qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Bley, employée privée, demeurant à Cruchten.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Dominique Charlier-Guissart, gérante de société, demeurant à B-Paliseul.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

Transfert du siège social à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article premier des statuts.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social au 9, route des Trois Cantons, à L-8399 Windhof, et de modifier, par conséquent, le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1er. 2^{ème} alinéa.** Le siège social est établi à Windhof.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Charlier, N. Bley, D. Guissart, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2004, vol. 20CS, fol. 29, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

E. Schlessler.

(016904.3/227/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

NICOLAS CHARLIER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 48.652.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2004.

E. Schlessler.

(016905.3/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

GENIALE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 99.096.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirteenth day of February.
Before Maître Léon Thomas called Tom Metzler, notary public residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) The company SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., with registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg No B 65.906,

here represented by Mrs. Patrizia Collarin, private employee, residing professionally at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on February 2nd, 2004;

2) The company LOUV, S.à r.l., with registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg No B 89.272,

here represented by Mrs. Patrizia Collarin, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on February 2nd, 2004.

The said proxies after having been signed ne varietur by the proxy holder, acting as here above stated, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The said appearing parties, duly represented, have established as follows the Articles of Incorporation of a company under the form of a société anonyme to be organized between themselves:

Title 1.- Name, Registered office, Object, Duration, Corporate Capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a société anonyme, the name of which shall be GENIALE S.A.

The said company shall have its registered office in Luxembourg.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred, or are imminent, which might impair the normal activities of the Registered office or easy communication between such office and foreign countries, the Registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the Registered office, still remains of Luxembourg nationality.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The purpose of the company is the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kinds or of any liquid funds, the management, supervision and development of these interests.

The company may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The company has also as purpose the acquisition, the management, the development by renting out or by any other means and, if applicable, the sale of real estate of any kind, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The company may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in co-operation with others and carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally the company may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded useful for the achievement of its purpose and its goals.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 90,000.- (ninety thousand euro) represented by 9,000 (nine thousand) shares of EUR 10.- (ten euro) each.

All the shares shall be in bearer form or in registered form at the Shareholder's request.

The subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2.- Management and supervision

Art. 4. The company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company. Their term of office shall be maximum 6 years. The directors shall be re-eligible.

Art. 5. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the Board of Directors may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company. The Board of Directors may not deliberate or act validly unless a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telex or telefax, being permitted.

In case of emergency, the directors may cast their vote by letter, telex or telefax. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effects as resolutions adopted at the directors' meetings.

Resolutions of the Board of Directors shall be adopted by majority vote.

Art. 6. The Board of Directors may delegate all or part of its power relating to the daily management and representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting

The company shall be bound by the sole signature of the Board of Director's delegate or by the collective signature of two directors.

Art. 7. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the Board of Directors represented by its chairman or its managing director.

Art. 8. The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 9. The supervision of the corporation shall be entrusted to one or more auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3.- General meeting and distribution of profits

Art. 10. The general meeting of the company properly constituted represents the entire body of the shareholders. It has the broadest powers to perform or ratify all acts which concern the company.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 11. The annual meeting of shareholders shall be held on 3rd Friday of February at 4.00 p.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 12. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the assets brought in and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4.- Accounting year, Dissolution

Art. 13. The accounting year shall begin on 1st of January and end on 31st December of each year.

Art. 14. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5.- General provision

Art. 15. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

1. The first accounting year will start on the date of the formation of the Company and will end on December 31st, 2004.

2. The first annual general meeting will be held in 2005.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1) by the company SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., prenamed, eight thousand nine hundred and ninety-nine shares	8,999
2) by the company LOUV, S.à r.l., prenamed, one share	1

Total: nine thousand shares	<u>9,000</u>
---------------------------------------	--------------

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of EUR 90,000.- (ninety thousand euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions set forth in Article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges their observation.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization amounts to approximately EUR 2,200,- (two thousand two hundred euro).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have decided to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) The registered office of the company is at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

The general meeting authorizes the Board of Directors to fix at any time a new registered office within the municipality of Luxembourg.

2) The number of directors is fixed at 4 (four) and that of the auditors at 1 (one).

3) Are appointed as directors:

a) Mrs Patrizia Collarin, private employee, born in Brussels (Belgium) on July 26, 1972, residing professionally in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

b) Mr Ricardo Sanchez, private employee, born in Salamanca (Spain) on December 12, 1969, residing professionally in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

c) Mrs Laurence Mostade, private employee, born in Bastogne (Belgium) on September 12, 1974, residing professionally in 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

d) The company LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg No B 89.272.

4) Is appointed as statutory auditor:

- The company FIN-CONTROLE S.A., having its registered office at L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg No B 42.230.

5) The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2009.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, duly represented, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Bonnevoie, in the office, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, known to the notary by her surname, name, civil status and residence, she signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le treize février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 65.906,

ici représentée par Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 février 2004;

2) La société à responsabilité limitée LOUV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B 89.272,

ici représentée par Mademoiselle Patrizia Collarin, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 2 février 2004.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varietur par la mandataire, agissant ès-dites qualités, et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes représentées ainsi qu'il a été dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre 1.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination sera GENIALE S.A.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Il pourra être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 9.000 (neuf mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Toutes les actions pourront être au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre 2.- Administration, Surveillance

Art. 4. La société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs pourront émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Des décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effet au même titre que des décisions prises à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un administrateur, directeur, gérant ou autres agents, actionnaire ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société sera engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil d'Administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires; ils seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils seront rééligibles.

Titre 3.- Assemblée générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne seront pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décidera de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 3ème vendredi de février à 16.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre 4.- Exercice, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre 5.- Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2004.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) par la société SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., préqualifiée,	
huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	8.999
2) par la société LOUV, S.à r.l., préqualifiée, une action	1
Total: neuf mille actions	9.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 90.000,- (quatre-vingt-dix mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 2.200,- (deux mille deux cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, représentant l'intégralité du capital et se reconnaissant dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre) et celui des commissaires à 1 (un).

- 3) Sont nommés administrateurs:

a) Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, née à Bruxelles (Belgique) le 26 juillet 1972, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

b) Monsieur Ricardo Sanchez, employé privé, né à Salamanque (Espagne) le 12 décembre 1969, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

c) Madame Laurence Mostade, employée privée, née à Bastogne (Belgique) le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

d) La société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg n° B 89.272.

- 4) Est nommée commissaire:

- La société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B 42.230.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2009.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparantes, dûment représentées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Étude, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la mandataire, agissant ès-dites qualités, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Collarin, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, vol. 142S, fol. 52, case 5. – Reçu 900 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 19 février 2004.

T. Metzler.

(017352.3/222/300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

SOCIETE COOPERATIVE «LËLLJER GAART», Société Coopérative.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 30.

R. C. Diekirch B 2.351.

—
Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2004, réf. DSO-AM00070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900665.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

SOCIETE COOPERATIVE «LËLLJER GAART», Société Coopérative.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 30.

R. C. Diekirch B 2.351.

—
Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2004, réf. DSO-AM00071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900664.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

SOCIETE COOPERATIVE «LËLLJER GAART», Société Coopérative.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 30.

R. C. Diekirch B 2.351.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2004, réf. DSO-AM00072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900663.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

SOCIETE COOPERATIVE «LËLLJER GAART», Société Coopérative.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 30.

R. C. Diekirch B 2.351.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2004, réf. DSO-AM00073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900662.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

SOCIETE COOPERATIVE «LËLLJER GAART».

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 30.

R. C. Diekirch B 2.351.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2004, réf. DSO-AM00074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900661.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

SOCIETE COOPERATIVE «LËLLJER GAART».

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 30.

R. C. Diekirch B 2.351.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2004, réf. DSO-AM00075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900660.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

SOCIETE COOPERATIVE «LËLLJER GAART», Société Coopérative.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 30.
R. C. Diekirch B 2.351.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2004, réf. DSO-AM00076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900659.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

SOCIETE COOPERATIVE «LËLLJER GAART», Société Coopérative.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 30.
R. C. Diekirch B 2.351.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2004, réf. DSO-AM00077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900658.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

SOCIETE COOPERATIVE «LËLLJER GAART», Société Coopérative.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 30.
R. C. Diekirch B 2.351.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2004, réf. DSO-AM00078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900657.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

SOCIETE COOPERATIVE «LËLLJER GAART», Société Coopérative.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 30.
R. C. Diekirch B 2.351.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2004, réf. DSO-AM00079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900656.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

SOCIETE COOPERATIVE «LËLLJER GAART», Société Coopérative.

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 30.
R. C. Diekirch B 2.351.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 15 janvier 2004, réf. DSO-AM00080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(900655.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 16 février 2004.

IMINVEST PARTICIPATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 87.758.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2004, réf. LSO-AM06755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2004.

Signature.

(011385.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2004.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS CIME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.029.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

(015727.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS CIME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.029.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

(015724.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS CIME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.029.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 28 juin 2002 à 16.00 heures*

Approbation des comptes au 31 décembre 2001.

Reconduction des mandats de Messieurs Reinold Geiger, Henri Biard et Richard Klehe en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015741.3/817/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS CIME HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 79.029.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 27 juin 2003 à 16.00 heures*

L'Assemblée approuve les comptes au 31 décembre 2002.

L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de leur mandat au 31 décembre 2002.

Reconduction des mandats de Messieurs Reinold Geiger, Henri Biard et Richard Klehe en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2003.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015740.3/817/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

GRISSIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 63.710.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN03101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signatures

Administrateurs

(015705.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

AUTO RACING SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 73, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 80.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN02968, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

(015706.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

CAFE ACADEMICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 27, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 67.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 février 2004, réf. LSO-AN02959, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signature.

(015718.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

COMGEST PANDA, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 58.116.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 février 2004, réf. LSO-AN04213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2004.

Signatures.

(016906.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2004.

MARUH INVESTMENT COMPANY HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 6.132.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 décembre 2003

- La démission de M. Motoi Yoshida de son mandat d'administrateur est acceptée.

- M. Yozo Tomio, 31, Muellenhoffweg, D-22607 Hamburg FR Germany, est coopté en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Motoi Yoshida. Il terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

MARUH INVESTMENT COMPANY HOLDING

F. Dumont / A. Renard

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2004, réf. LSO-AN01003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015447.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

GROUPE FNP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Junglinster.
R. C. Luxembourg B 32.357.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2004, réf. LSO-AM07255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(014016.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2004.

BRIXIA HOLDING B.V., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Amsterdam, Netherlands.

Principal establishment and effective place of management: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 99.102.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirty first day of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of members of BRIXIA HOLDING B.V. (the «Company»), a Company organised under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands, and validly registered at the Register of Companies of the Netherlands under the number 27247656.

The meeting is opened at 11.30. a.m. and is presided by Mr Manuel Hack, expert comptable, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address in Luxembourg. Mr Ralph Bourgnon, expert comptable, with professional address in Luxembourg, is appointed as secretary.

The chairman declares and requests the notary to record the following:

I. The sole member declares to have had full knowledge prior to the meeting of the agenda of such meeting set out under V. below and to waive to the extent necessary all notice periods.

II. That the name of the member, the proxyholder of the represented member and the number of its shares are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to and be registered with the present deed.

The proxy form of the represented member, after having been initialled *ne varietur* by the above persons, will also remain annexed to the present deed.

III. That it appears from the attendance list that out of 20.000 (twenty thousand) shares in issue, all the shares are represented at the extraordinary general meeting so that the present meeting may validly deliberate on all items on the agenda.

IV. That the following documents were submitted to the notary:

- a) a copy of the deed passed on 30 December 2003 before a Dutch notary residing in Amsterdam,
- b) a certificate of incorporation of the Company issued by a Dutch notary residing in Amsterdam,
- c) a certified copy of the deed of incorporation of the Company,
- d) an original excerpt of the Dutch Trade Register of the Company,
- e) a copy of the balance sheet of the Company as at 31 December 2002 and an intermediary situation of the Company as at 15 December 2003.

All the above mentioned documents initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

V. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. The administrative and actual effective management seat of the Company is hereby transferred to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as of December 31, 2003, its registered office (in Dutch: «statutaire zetel») remaining in the Netherlands.

2. The Company will be submitted to Luxembourg laws as a legal entity situated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. The Company adopts the form of a «Société à responsabilité limitée».

4. The Company's address of the administrative and effective management seat is fixed at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

5. The Company's share capital will amount to EUR 20,000.- (twenty thousand euros) divided into 800 (eight hundred) shares of EUR 25.- (twenty five euros) each, in order to comply with the minimal nominal par value per share under Luxembourg Law.

6. The Company's board of management consists of at least two members, one at least being a board member of category A and one at least being a board member of category B. The Company is represented through the joint signature of at least one board member of category A together with at least one board member of category B.

7. The members of the management board of the Company are the following persons:

- Mr David Hill, chartered accountant, residing at La Tourelle, Rue des Niemes, St Peter, Jersey JE3 7FW, board member of category A.

- Mr Guy Jaep, director, residing at 49, Route du Vin, L-5401 Ahn, Luxembourg, board member of category B

8. The Company proceeds to a total restatement of its Articles of Association and brings them in conformity with both Luxembourg and Dutch Company Law.

The meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting approves and confirms as far as it is necessary the decision to transfer the principal establishment and centre of main interests of the Company to the Municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as of 31 December 2003. The meeting takes note that the Company's address of the administrative and effective management seat is fixed at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The meeting decides to adopt the Luxembourg form of a Société à responsabilité limitée.

Third resolution

The meeting resolves that the share capital of the Company will amount to EUR 20,000.- (twenty thousand euros) divided into 800 (eight hundred) shares of EUR 25.- (twenty five euros) each, in order to comply with the minimal nominal par value per share under Luxembourg Law. The meeting decides to amend the articles of association accordingly.

Fourth resolution

The meeting resolves that the Company's management board will consist of at least two members, one at least being a board member of category A and one at least being a board member of category B. The Company is represented through the joint signature of at least one board member of category A together with at least one board member of category B. The articles of association will be amended accordingly.

The members of the management board of the Company are the following persons:

- Mr David Hill, chartered accountant, residing at La Tourelle, Rue des Niemes, St Peter, Jersey JE3 7FW, board member of category A.
- Mr Guy Jaep, director, residing at 49, Route du Vin, L-5401 Ahn, Luxembourg, board member of category B.

Fifth resolution

The meeting resolves to proceed to a total restatement of its Articles of Association which will henceforth on read as follows:

Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and duration.

There exists a private limited liability Company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles») under the name of BRIXIA HOLDING B.V.

The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 2. Corporate Object.

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

Art. 3. Registered Office.

The registered office of the Company is established in Amsterdam, The Netherlands.

The Company has its principal place of administration and its effective management seat in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). The principal establishment may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by resolution of the management board.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Corporate Capital - Member's register - Shares

Art. 4. Corporate Capital.

1. The Company's authorised and issued share capital is fixed at EUR 20,000.- (twenty thousand euros) divided into 800 (eight hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) each, entirely paid in.

2. All shares are registered shares. No share certificates shall be issued.

Art. 5. Member's register.

1. The management board shall keep a register in which the names and addresses of all members are recorded, showing the date on which they acquired the shares, the date of the acknowledgement or notification, and the amount paid on each share.

The names and addresses of those with a right of usufruct or a pledge on the shares shall also be entered in the register, stating the date on which they acquired the right, and the date of acknowledgement or notification.

2. The register shall be kept up to date. All entries and notes in the register shall be signed by a member of the management board.

Art. 6. Issuance of shares.

1. The issuance of shares may only be effected pursuant to a resolution of the general meeting of members (hereinafter: «the general meeting»).

The resolution for the issuance of shares shall stipulate the price and further conditions of issuance.

2. The general meeting may assign its authority referred to in the preceding paragraph to the management board and may revoke such assignment.

3. Upon issuance of shares, each member shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal amount of his shares, subject to the limitations set by law.

4. The full nominal amount of each share must be paid in on issue.

5. The issuance of shares shall require a deed drawn up for that purpose in the presence of a notary.

Art. 7. Own shares.

1. When issuing shares, the Company shall not be entitled to subscribe for its own shares.

2. The Company may acquire fully paid in shares in its own capital subject to the relevant provisions of the law.

3. Disposal of own shares held by the Company shall require a resolution of the general meeting. The resolution to dispose shall state the conditions of the disposal.

Art. 8. Guarantee - Loans.

With a view to the subscription for shares in its capital or acquisition of shares in its capital by others, the Company may not give a guarantee or a price guarantee, or assume joint and/or several liabilities together with or on behalf of others.

Art. 9. Usufruct - Pledge.

A share may be given in usufruct and may be pledged. The voting right cannot be assigned to the usufructuary or to the pledgee.

Art. 10. Transfer of Shares.

1. In order to be valid any transfer of shares shall require the approval of the general meeting of members, representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with applicable law.

2. However, no approval is required if all members have approved the intended transfer in writing and the transfer is made within three months after they all have granted their approval.

3. A member who wishes to transfer shares (in this article also referred to as the applicant) shall give notice of such intention to the management board which notice shall specify the number of shares he wishes to transfer and the person or the persons to whom he wishes to transfer the shares.

4. The management board shall be obliged to convene and to hold a general meeting within six weeks from the date of receipt of the notice referred to in the preceding paragraph. The contents of such notice shall be stated in the convocation.

5. If:

a. no such meeting as referred to in paragraph 4 has been held within the term mentioned in that paragraph;

b. at that meeting no resolution has been adopted regarding the request for approval;

c. such approval has been refused without the meeting having informed the applicant, at the same time as the refusal, of one or more interested parties who are prepared to purchase all the shares to which the request for approval relates, against payment in cash,

the approval requested shall be deemed to have been granted and, in the case mentioned under a, shall be deemed to have been granted on the final day on which the meeting should have been held.

The Company itself can only be an interested party as referred to in this article with the consent of the applicant.

6. If the meeting has granted the approval as requested or such approval is deemed to have been granted, the transfer is required to be effected within three months thereafter.

7. Unless the applicant and the party (parties) interested designated by the general meeting and accepted by him agree otherwise as to the price or the determination of the price, the purchase price of the shares shall be determined by three independent experts, appointed at the request of the most willing party by the chairman of the Chamber of Commerce in whose district the Company has its corporate seat.

8. The experts referred to in the preceding paragraph shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to receive all such information as may be useful in their determination of the price.

9. The applicant as well as the interested party (parties) designated by the general meeting and accepted by the applicant shall remain entitled to withdraw by means of notification to the management board until the expiry of a month after they have been informed in writing of said determination of the price. The management board shall forthwith notify all parties involved of the withdrawal.

10. If one of the interested parties withdraws and if the other interested parties are not prepared within two weeks after the expiry of the period referred to in the preceding paragraph by means of notification in writing to the management board, to also take over the shares becoming available as a result of the withdrawal, the applicant shall be at liberty to transfer all shares, provided within three months after it has been established that not all shares are purchased by the interested parties.

11. The costs of determining the price shall be borne:

a. by the applicant if he withdraws;

b. by the applicant as to one half and the purchasers as to the other half if the shares are purchased by the interested parties, on the understanding that each purchaser shall contribute in proportion to the number of shares purchased by him;

c. by the Company in cases not falling under a or b.

12. All statements and notices referred to in this article shall be made by registered letter or against a receipt.

13. The provisions of this article shall also apply to the subscription right on shares.

14. The provisions of this article shall not apply if the member pursuant to the law is under an obligation to transfer his shares to a previous member.

Chapter III - Management

Art. 11. Management board.

1. The management of the Company shall be constituted by a management board, consisting of at least two members, one at least being a management board member of category A and one at least a management board member of category B.

2. The general meeting shall appoint the members of the management board.

3. A member of the management board may at any time be suspended or dismissed by the general meeting.

4. The general meeting shall determine the remuneration and further conditions of employment for each member of the board.

5. a. If a seat is vacant on the management board («ontstentenis») or a management board member is unable to perform his duties («belet»), the remaining management board members or member shall be temporarily entrusted with the management of the Company, provided that with respect to at least one member of category A of the management board and one member of category B of the management board, there is no vacant seat or inability to perform their duties.

b. If all seats of members of a specific category in the management board are vacant or all management board members of a specific category or the sole management board member of that specific category, as the case may be, are unable to perform their duties, the management of the Company shall be temporarily entrusted to the person designated to that effect by the general meeting, together with the management board member or members of the other class or together with the person of the other class temporarily entrusted with the management.

Art. 12. Duties of the management board.

1. Subject to the restrictions imposed by these articles of association, the management board shall be entrusted with the management of the Company.

2. The management board shall have a meeting whenever required by a member of the management board. Every member of the management board has one vote at the meeting. Resolutions of the management board shall be adopted by an absolute majority of the votes of all members of the management board in office.

3. The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, and only if at least one member of category A and one member of category B are present or represented in this majority.

4. Every member of the management board may have himself be represented at the meetings of the board, but only by another member of the management board. Such representation shall require a proxy in writing. The expression in writing shall include any document transmitted by current means of communication and received in writing.

5. Resolutions of the management board may also be adopted in writing without recourse to a management board meeting, provided all members of the management board have been consulted and none of them opposes to this method of adopting resolutions.

6. Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7. The board may determine rules of management containing regulations as to matters concerning the board internally. The management board may further determine, by means of rules or otherwise, the duties to be discharged by each of them and shall inform the general meeting thereof.

8. The management board shall observe the directives that may given by the general meeting concerning the general lines of the financial, social, economic and staff policy.

9. The general meeting is entitled to require resolutions of the management board to be subject to its approval. These resolutions shall be clearly specified and notified to the management board in writing.

10. The lack of approval referred to in the preceding paragraph does not affect the authority of the management board or its members to represent the Company.

Art. 13. Representation of the Company.

1. The management board shall be authorised to represent the Company.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of at least one management board member of category A and one management board member of category B.

2. The management board may appoint staff members with general or limited power to represent the Company. Each staff member shall be competent to represent the Company with due observance of any restrictions imposed on him. The management board shall determine their titles.

3. If a member of the management board in his private capacity enters into an agreement with the Company or in his private capacity conducts legal proceedings as against the Company, the Company shall be represented by a member of the management board to be designated by the general meeting. Also the person to whom the conflict of interest relates may be designated. If a member of the management board in any way other than provided for in the first sentence of

this paragraph has an interest conflicting with the interests of the Company, such member as well as every other member of the management board may represent the Company.

4. Without regard to whether a conflict of interest exists or not, all legal acts of the Company vis-à-vis a holder of all of the shares, or vis-à-vis a participant in a marital community of which all of the shares form a part, whereby the Company is represented by such member or one of the participants, shall be put down in writing. For the application of the foregoing sentence, shares held by the Company or its subsidiaries shall not be taken into account. The provisions of this paragraph do not apply to legal acts that, under their agreed terms, form part of the normal course of business of the Company.

Art. 14. Liability of members of the Management Board.

The member (s) or the management board (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association of the Company as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV- Financial year, Financial statement, Profit sharing

Art. 15. Accounting year.

The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Financial statement.

1. Annually, not later than five months after the end of the financial year, unless by reason of special circumstances this term is extended by the general meeting by not more than six months, the management board shall draw up annual accounts and an annual report.

2. The annual accounts shall be signed by all the members of the management board. If the signature of one or more of them is lacking, this shall be stated and reasons given.

3. The general meeting of members shall adopt the annual accounts.

4. Unconditional adoption of the annual accounts by the general meeting shall serve to constitute a discharge of the members of the management board for the management, insofar as such management is apparent from the annual accounts.

Art. 17. Inspection of documents.

Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves.

1. The general meeting shall determine the allocation of accrued profits.

2. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

3. Dividends may be paid only in so far as the Company's equity exceeds the paid-up and called part of the share capital increased by the reserves to be kept by virtue of the law or the articles of association.

4. Dividends shall be paid after adoption of the annual accounts from which it appears that payment of dividends is permissible.

5. Dividends shall not be paid on behalf of the Company on shares in its capital or depository receipts thereof that have been acquired by the Company.

6. The general meeting may, with due observance of the present article and within the limits fixed by the Law, resolve to pay an interim dividend and may resolve to make payments at the charge of a reserve.

Chapter V. General Meetings of members

Art. 19. General meetings of members.

1. The annual meeting shall be held annually, and not later than six months after the end of the financial year.

The agenda of that meeting shall contain inter alia the following subject matters:

- a. adoption of the annual accounts and determination of the allocation of the profits;
- b. the annual report.

The agenda does not have to include these items, if the term for the preparation of the annual accounts and submitting the annual report has been extended or a proposal thereto has been placed on the agenda.

2. Other general meetings of members shall be held as often as deemed necessary by the management board or members jointly representing at least one tenth of the issued capital.

3. General meetings of members shall be convoked by the management board or by members jointly representing at least one tenth of the issued capital, by registered letter mailed to the addresses of the members as shown in the register of members.

The convocation shall take place no later than on the fifteenth day prior to the date of the meeting.

4. The general meetings of members shall be held in the municipality of Luxembourg, provided the entire issued share capital is represented.

5. As long as the entire issued capital is represented at a general meeting of members valid resolutions can be adopted on all subjects brought up for discussion, even if the formalities prescribed by law or by the articles of association for the convocation and holding of meetings have not been complied with, provided such resolutions are adopted unanimously.

6. The general meetings shall itself appoint its chairman. Until that moment a member of the management board shall act as chairman and in the absence of such a member the eldest person present at the meeting shall act as chairman.

7. A secretary to be designated by the chairman shall keep minutes of the business transacted at the meeting. The minutes shall be confirmed in the same meeting or the next meeting and shall in witness thereof be signed by the chairman and secretary of that meeting.

8. The chairman or the party having convened the meeting may determine that a notarial record is made of the business transacted at the meeting. The notarial record shall also be signed by the chairman.

9. The management board shall keep a record of resolutions made. If the management board is not represented at the meeting, the management board as soon as possible after the meeting shall be provided with a copy of the resolutions made by or on behalf of the chairman. The records shall be deposited at the office of the Company for inspection by the members. Upon request each of them shall be provided with a copy or an extract of such record at not more than the actual costs.

10. Each member shall have the right to attend the general meeting or to have himself be represented at the meeting by proxy in writing, to address the meeting and to exercise the voting right.

11. Each share confers the right to cast one vote. Blank votes and invalid votes are deemed not to have been cast.

12. At the general meeting no votes can be cast in respect of a share owned by the Company or a subsidiary of the Company.

13. When determining to which extent the members cast votes, are present or represented, or to which extent the share capital is provided or represented, the shares in respect of which the law provides that no votes can be cast in respect thereof, shall not be taken into account.

14. The single member assumes all powers conferred to the general members' meeting. In case of a plurality of members, each member may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital.

15. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the members owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

16. The members of the management board shall, as such, have an advisory vote at the general meeting if the members so wishes.

Art. 20. Resolutions outside of meetings.

1. Resolutions of members may also be adopted in writing without recourse to a general meeting of members, provided they are adopted by a unanimous vote representing the entire issued capital. In this case, each member shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

2. The management board shall keep a record of the resolutions thus made. Each of the members must procure that the management board is informed in writing of the resolutions made in accordance with paragraph 1 as soon as possible. The records shall be deposited at the office of the Company for inspection by the members. Upon request each of them shall be provided with a copy or an extract of such record at not more than the actual costs.

Chapter VI - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution.

1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single member or of one of the members.

2. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who shall determine their powers and remuneration, the management board may be appointed to carry out the liquidation of the business of the Company.

3. During liquidation the provisions of these articles of association shall remain in force as far as possible.

4. The balance remaining after payment of debts shall be transferred to the members in proportion to the aggregate amount of their shareholdings.

5. The liquidation shall furthermore be subject to the provisions of the Law.

Chapter VII - Governing Law.

Art. 22. Reference to legal provisions.

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand two hundred euros.

For the registration tax, the present transfer of the administrative and actual effective management seat of the Company to Luxembourg is not subject to the prorata contribution duty in accordance with article 3-2 of the law of December 1971.

BRIXIA HOLDING B.V. is a Company subject to the pro rata registration fee in accordance with the tax legislation of the Netherlands.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de BRIXIA HOLDING B.V. (la «Société»), une Société de droit néerlandais, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, valablement enregistrée au Registre des Sociétés des Pays-Bas sous le numéro 27247656.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures et est présidée par Monsieur Manuel Hack, expert comptable, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg. Monsieur Ralph Bourgnon, expert comptable, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommé secrétaire.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Le seul associé déclare avoir eu pleine connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée préalablement à l'assemblée et déclare renoncer dans la mesure nécessaire aux délais d'envoi des convocations.

II. Le nom de l'associé, celui du mandataire de l'associé représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les membres du bureau, le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les personnes susmentionnées restera également annexée au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que des 20.000 (vingt mille) parts sociales émises, toutes sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Les documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

a) une copie de l'acte notarié passé le 30 décembre 2003 par devant un notaire néerlandais de résidence à Amsterdam,

b) un certificat de constitution de la Société émis par un notaire néerlandais de résidence à Amsterdam,

c) une copie certifiée conforme de l'acte de constitution de la Société,

d) un original de l'extrait du Registre de Commerce néerlandais de la Société

e) une copie du bilan de la Société au 31 décembre 2002 ainsi qu'une situation intermédiaire de la Société au 15 décembre 2003.

Les documents susmentionnés après avoir été paraphés ne varietur par les personnes comparantes et le notaire instrumentant resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

V. L'ordre du jour de la société est le suivant:

1. Le siège administratif et le siège de direction effective de la Société est par les présentes transféré vers Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 31 décembre 2003, le siège statutaire de la Société (en néerlandais: «statutaire zetel») étant maintenu à Amsterdam, Pays-Bas.

2. La Société sera soumise à la Loi Luxembourgeoise comme entité légale située au Grand-Duché de Luxembourg.

3. La Société adopte la forme sociale d'une «Société à responsabilité limitée».

4. L'adresse du siège administratif et de direction effective de la Société est fixée au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5. Le capital social de la Société s'élèvera à EUR 20.000,- (vingt mille euros) divisé en 800 (huit cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune, afin que chaque part sociale atteigne la valeur nominale minimale prévue par la Loi Luxembourgeoise.

6. Le conseil de gérance de la Société est composé d'au moins deux membres, dont un au moins sera un membre de catégorie A, et au moins un membre de catégorie B. La Société est représentée par la signature conjointe d'au moins un membre de catégorie A avec au moins un membre de catégorie B.

7. Les membres du conseil de gérance sont:

- Monsieur David Hill, chartered accountant, résidant à La Tourelle, rue des Niemes, St Peter, Jersey JE3 7FW, gérant de catégorie A.

- Mr Guy Jaep, administrateur, résidant à 49, Route du Vin, L-5401 Ahn, Luxembourg, gérant de catégorie B.

8. La Société procède à une refonte complète de ses statuts et les adapte à la loi luxembourgeoise et à la loi néerlandaise.

Après délibération, l'assemblée décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée approuve et confirme dans la mesure où cela est nécessaire la décision de transférer le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société vers la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à dater du 31 décembre 2003. L'assemblée prend note du fait que le principal établissement et le centre des intérêts principaux de la Société sont fixés au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'adopter la forme luxembourgeoise d'une «Société à responsabilité limitée».

Troisième résolution

L'assemblée décide que le capital social de la Société s'élèvera à EUR 20.000,- (vingt mille euros) divisé en 800 (huit cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq euros) chacune, afin que chaque part sociale atteigne la valeur nominale minimale prévue par la Loi Luxembourgeoise, et d'adapter les statuts en conséquence.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que le conseil de gérance de la Société est composé d'au moins deux membres, dont un au moins sera un membre de catégorie A, et un au moins membre de catégorie B. La Société est représentée par la signature conjointe d'au moins un membre de catégorie A avec au moins un membre de catégorie B. Les statuts seront adaptés en conséquence.

Les membres du conseil de gérance sont:

- Monsieur David Hill, chartered accountant, résidant à La Tourelle, Rue des Niemes, St Peter, Jersey JE3 7FW, gérant de catégorie A.
- Mr Guy Jaep, administrateur, résidant à 49, Route du Vin, L-5401 Ahn, Luxembourg, gérant de catégorie B.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société qui ont dorénavant la teneur suivante:

Chapitre I^{er}.- Nom - Durée - Objet - Siège social**Art. 1^{er}. Nom et Durée.**

Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), sous la dénomination de BRIXIA HOLDING B.V.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social.

La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes Sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission des obligations qui pourront être convertibles.

Art. 3. Siège social.

La Société a son siège social à Amsterdam, Pays-Bas.

Elle a son principal siège administratif et de direction effective à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le principal siège administratif peut être transféré vers un autre endroit de la commune de Luxembourg sur base d'une résolution du conseil de gérance.

La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II.- Capital social - Registre d'associés - Parts sociales**Art. 4. Capital social.**

1. Le capital social émis et autorisé de la Société est fixé à EUR 20.000,- (vingt mille euros) divisé en 800 (huit cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

2. Les parts sociales sont nominatives. Aucun certificat de parts sociales ne sera émis.

Art. 5. Registre d'associés.

1. Le conseil de gérance tiendra un registre dans lequel seront inscrits les noms et adresses de tous les associés, avec indication de la date à laquelle ils ont acquis les parts sociales, la date de réception ou de notification et le montant payé pour chacune des parts sociales.

Les noms et adresses de ceux ayant un droit d'usufruit ou un nantissement sur les parts sociales seront également inscrits, avec indication de la date à laquelle ils ont acquis les dits droits et la date de réception ou de notification.

2. Le registre sera tenu à jour. Toute entrée et annotation dans le registre devra être signée par un membre du conseil de gérance.

Art. 6. Emission de parts sociales.

1. L'émission de parts sociales pourra seulement s'effectuer par le biais d'une résolution de l'assemblée générale des associés (ci après «l'assemblée générale»). Une telle résolution stipulera le prix et les conditions d'une telle émission.

2. L'assemblée générale pourra déléguer le pouvoir mentionné au paragraphe précédent au conseil de gérance et révoquer une telle délégation.

3. Lors de l'émission de parts sociales, chaque associé aura un droit de préemption proportionnel au montant total des parts sociales qu'il détient dans les limites légales.

4. Le montant nominal de chaque part sociale devra entièrement être libéré lors de l'émission.

5. L'émission de parts sociales requiert un acte notarié.

Art. 7. Parts sociales propres.

1. Lors de l'émission de parts sociales, la Société ne pourra souscrire à ses propres parts sociales.

2. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales dans son propre capital social, conformément aux dispositions légales.

3. La détention de parts sociales propres par la Société requiert une résolution de l'assemblée générale qui déterminera les conditions d'une telle détention.

Art. 8. Garanties - Prêts.

Dans l'optique de la souscription des parts sociales dans le capital de la Société ou de l'acquisition de parts sociales dans son capital, la Société ne pourra accorder ni garantie, ni prix garanti, ni assumer une quelconque responsabilité conjointement ou individuellement avec ou pour le compte de tiers.

Art. 9. Usufruit - Nantissement.

Une part sociale peut être donnée en usufruit et faire l'objet d'un nantissement. Les droits de vote attachés ne pourront être accordés à l'usufruitier ou au bénéficiaire du nantissement.

Art. 10. Cession de parts sociales.

1. Afin d'être valide, toute cession de parts sociales requiert l'approbation de l'assemblée générale, représentant au moins trois quarts du capital social, conformément aux dispositions légales.

2. Cependant, aucune approbation n'est requise si tous les associés ont approuvé la cession par écrit et si la dite cession est réalisée dans les trois mois de l'approbation des associés.

3. Un associé qui désire céder des parts sociales (ci-après le «Requérant») notifiera cette intention au Conseil de Gérance, en spécifiant le nombre de parts sociales qu'il désire transférer et la / les personne(s) à qui il désire transférer les parts sociales.

4. Le Conseil de Gérance devra réunir et tenir une assemblée générale dans les six semaines à dater de la réception de la notification mentionnée dans le paragraphe précédent. Le contenu de la notification sera repris dans la convocation.

5. Si:

- a. aucune assemblée telle que mentionnée au paragraphe 4 n'a été tenue dans le délai mentionné dans ce paragraphe;
- b. aucune décision n'a été adoptée pendant l'assemblée, au sujet de la demande d'approbation;
- c. une telle approbation a été refusée sans que l'assemblée n'en ai informé le Requérant, au même moment que le refus, une ou plusieurs parties intéressés étaient préparés à acquérir toutes les parts sociales avec paiement en liquide, et dont la requête en approbation se réfère.

L'approbation demandée sera réputée avoir été accordée et, dans le cas mentionné sous le point a, sera réputée avoir été accordée le dernier jour ou l'assemblée aurait dû être tenue.

La Société elle-même peut seulement être une partie intéressée comme mentionné dans cet article, avec le consentement du Requérant.

6. Si l'assemblée a donné son approbation comme requis ou si cette approbation est réputée avoir été accordée, le transfert devra être effectué dans les trois mois.

7. Sauf si le Requérant et la/les partie(s) intéressées désignés par l'assemblée générale et acceptée par le Requérant en conviennent autrement quant au prix ou à la détermination du prix, le prix d'acquisition des parts sociales sera déterminé par trois experts indépendants, nommés à la demande de la partie la plus diligente par le président de la Chambre de Commerce de la juridiction où la Société a son siège social.

8. Les experts mentionnés dans le paragraphe précédent seront autorisés à inspecter tous les livres et documents de la Société et à recevoir toute information pouvant être utile à la détermination du prix.

9. Le Requérant, ainsi que la /les partie(s) intéressées désignées par l'assemblée générale et acceptées par le Requérant seront autorisés à se désister au moyen d'une notification adressée au conseil de Gérance jusqu'à l'expiration d'un mois après qu'ils aient été informés par écrit d'une telle détermination du prix. Le conseil de Gérance notifiera immédiatement cette décision à toutes les parties concernées par le désistement.

10. Si une des parties intéressées se désiste et si les autres parties intéressées ne sont pas préparées dans les deux semaines après l'expiration de la période mentionnée au paragraphe précédent, au moyen d'une notification par écrit au conseil de gérance, à également reprendre les parts sociales devenues disponibles à la suite du désistement, le Requérant aura la liberté de transférer toutes les parts sociales, dans les trois mois après qu'il ai été établi que toute les parts sociales n'aient pas été acquises par les parties intéressées.

11. Les coûts de la détermination du prix seront supportés par:

- a. Le Requérant s'il se désiste.
- b. Le Requérant pour une moitié et les acheteurs pour l'autre moitié si les parts sociales sont achetées par les parties intéressées, étant entendu que chaque acheteur contribuera aux coûts en proportion du nombre de parts sociales achetées par lui.
- c. la Société pour les autres cas de figure.

12. Toutes les déclarations et notifications mentionnées dans cet article seront effectuées par lettre recommandée ou avec accusé de réception.

13. Les dispositions de cet article s'appliqueront aussi aux droits de souscription sur les parts sociales.

14. Les dispositions de cet article ne s'appliqueront pas si l'associé est, conformément à la loi, obligé de transférer ses parts sociales à un associé précédent.

Chapitre III - Gestion de la Société

Art. 11. Conseil de gérance.

1. La Société est gérée par un conseil de gérance, composé d'au moins deux membres, dont au moins un membre de catégorie A et au moins un membre de catégorie B.

2. L'assemblée générale nomme les membres du conseil de gérance.

3. Un membre du conseil de gérance peut être suspendu ou révoqué par l'assemblée générale.

4. L'assemblée générale déterminera les rémunérations et les conditions d'emploi éventuelles de chacun des membres du conseil.

5. a. Si un poste de membre du conseil de gérance est vacant («ontstentenis») ou si un membre du conseil de gérance est dans l'incapacité («belet») d'accomplir ses missions, le ou les membres restants seront provisoirement en charge de la gestion de la Société, sous condition qu'au moins un poste de membre de catégorie A et un poste de membre de catégorie B ne soient pas vacants et que ces membres ne soient pas dans l'incapacité d'accomplir leurs missions.

b. Si tous les postes de membres d'une catégorie du conseil de gérance sont vacants ou si tous les membres d'une catégorie du conseil sont dans l'incapacité d'accomplir leurs missions, la gestion de la Société sera provisoirement confiée à la personne désignée à cet effet par l'assemblée générale, ensemble avec le ou les membres de l'autre catégorie ou ensemble avec une personne à laquelle l'assemblée a provisoirement confiée la gestion de la Société.

Art. 12. Attributions du Conseil de gérance.

1. Sous réserve des dispositions des présents statuts, le conseil de gérance sera chargé de la gestion de la Société.

2. Le conseil se réunira à chaque fois qu'un membre du conseil le requiert. Chaque membre dispose d'une voix lors d'une réunion du conseil. Les résolutions du conseil sont adoptées à la majorité des membres du conseil.

3. Le conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, et seulement si au moins un membre de catégorie A et un membre de catégorie B sont présents ou représentés au sein de cette majorité.

4. Chaque membre du conseil peut se faire représenter à une réunion du conseil, mais seulement par un autre membre du conseil. Une telle représentation requiert une procuration écrite. La notion d'écrit englobe tout document les moyens actuels de communication et reçu par écrit.

5. Les résolutions du conseil pourront être également prises par écrit sans recourir à une réunion du conseil, sous réserve que chacun des membres ait été consulté et qu'aucun d'entre eux ne se soit opposé à cette méthode de prise de résolutions.

6. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7. Le conseil pourra déterminer les règles de gestion et mesures incluant les affaires internes au conseil. Le conseil pourra également déterminer les règles d'attribution des missions allouées à chacun de ses membres et en informeront l'assemblée générale en conséquence.

8. Le conseil suivra les directives fixées par l'assemblée générale en ce qui concerne les aspects financiers, sociaux, économiques et de gestion du personnel.

9. L'assemblée générale peut requérir que certaines résolutions du conseil lui soient soumises pour approbation. De telles résolutions devront clairement être notifiées au conseil.

10. La procédure du paragraphe précédent n'affecte pas l'autorité du conseil ni le rôle de représentation dévolus à ses membres.

Art. 13. Représentation de la Société.

1. Le conseil est autorisé à représenter la Société. A l'égard de tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un membre du conseil de gérance de catégorie A avec un membre de catégorie B.

2. Le conseil peut nommer des agents avec des pouvoirs généraux ou spécifiques pour représenter la Société. Chaque agent est compétent pour représenter la Société sous respect des contraintes imposées. Le conseil déterminera leurs titres respectifs.

3. Si un membre du conseil de gérance, par une action privée signe un contrat avec la Société ou poursuit la Société, la Société sera représentée par un membre du conseil de gérance désigné par l'assemblée générale. La personne concernée par le conflit d'intérêt pourra être désignée. En dehors des cas prévu par la première phrase de cet article, les membres du conseil qui a un intérêt conflictuel avec ceux de la Société pourra ainsi que tout autre membre du conseil représenter la Société.

4. En dehors de l'existence ou non d'un conflit d'intérêt, tous les actes juridiques de la Société vis à vis d'un associé unique, ou la personne bénéficiaire d'une communauté de biens dans laquelle toutes les parts sociales font partie, dans la mesure où la Société est représentée par eux devront le mentionner expressément par écrit. Pour l'application de cet article les parts sociales propres détenues par la Société ou ses filiales ne sont pas prises en compte. Les dispositions de ce paragraphe ne s'appliquent pas aux actes qui dans leur substance peuvent être assimilés à des actes de gestion quotidienne de la Société.

Art. 14. Responsabilité des membres du conseil de gérance.

Le ou les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où de tels engagements sont en conformité avec les statuts et les dispositions applicables de la loi.

Chapitre IV - Exercice social, Etats Comptables, Distribution des profits

Art. 15. Exercice social.

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Etats comptables.

1. Chaque année, et ceci au plus tard cinq mois après l'approbation des comptes annuels, sauf circonstances exceptionnelles ou le terme pourra être étendue à six mois, le conseil de gérance établira les comptes annuels et un rapport de gestion.

2. Les comptes annuels seront signés par tous les membres du conseil de gérance. Si la signature de l'un d'entre eux est manquante, les raisons devront en être données.
3. L'assemblée générale adopte les comptes annuels.
4. L'adoption définitive des comptes annuels par l'assemblée générale équivaut à une décharge accordée au conseil de gérance, tel qu'il ressort des comptes annuels.

Art. 17. Vérification de documents.

Chaque associé pourra inspecter les inventaires précités ainsi que les comptes annuels au siège de la Société.

Art. 18. Appropriation des profits, réserves.

1. L'assemblée générale déterminera l'allocation des profits cumulés.
2. Les profits bruts de la Société, tels qu'ils apparaissent dans les comptes annuels, après déduction des dépenses générales, amortissement et dépenses, représentent les profits nets. Un montant équivalent à cinq pour cents (5%) des profits nets de la Société est alloué à la réserve légale, jusqu'à ce que cette dernière atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
3. Les dividendes ne peuvent être distribués que si les actifs nets de la Société excèdent le capital souscrit augmenté des réserves rendues obligatoires par la loi ou les statuts.
4. Les dividendes seront distribués après l'adoption des comptes annuels, desquels il apparaît que la distribution de dividendes est permise.
5. Les dividendes ne seront pas distribués pour le compte de la Société sur les parts sociales de son capital.
6. L'assemblée générale peut, dans le respect du présent article et dans les limites fixées par la loi, décider de payer un dividende intérimaire et peut également décider d'allouer des montants à la réserve.

Chapitre V. Assemblée générale des associés

Art. 19. Assemblées générales des associés.

1. L'assemblée annuelle sera tenue chaque année, dans les six mois suivant la fin de l'année sociale. L'agenda de l'assemblée contiendra entre autres les sujets suivants:
 - a. adoption des comptes annuels et détermination de l'allocation des profits;
 - b. le rapport annuel.
 L'agenda ne devra pas comprendre ces sujets si le délai pour la préparation des comptes annuels et pour la présentation du rapport annuel a été reporté ou si une proposition en ce sens se trouve dans l'agenda.
2. Les autres assemblées générales des associés seront tenus aussi souvent qu'il est jugé nécessaire par le conseil de Gérance ou les associés représentant ensemble au moins un dixième du capital souscrit.
3. Les assemblées générales des associés seront convoquées par le Conseil de Gérance ou par les associés représentant ensemble au moins un dixième du capital souscrit, par courrier envoyé aux adresses des associés telles qu'elles apparaissent dans le registre des associés.

La convocation aura lieu au plus tard le quinzième jour précédant la date de l'assemblée.
4. L'assemblée générale des associés sera tenue dans la commune de Luxembourg, sous condition que l'entièreté du capital social souscrit est présente ou représentée.
5. Si l'entièreté du capital social souscrit est représenté à l'assemblée générale des associés, des décisions pourront valablement être prises sur tous les sujets dont les associés veulent discuter, même si les formalités prescrites par la loi ou les statuts pour la convocation et la tenue des assemblées n'ont pas été respectées, à la conditions que ces décisions aient été adoptées à l'unanimité.
6. Chaque assemblée désignera elle-même son Président. Jusqu'à ce moment, un membre du conseil de Gérance actera comme Président et en l'absence de ce membre, la personne la plus âgée de l'assemblée actera comme Président.
7. Un secrétaire sera nommé par le Président et établira un procès-verbal des sujets discutés lors de l'assemblée. Le procès-verbal sera confirmé lors de la même assemblée ou lors de la prochaine assemblée et sera signé par le Président et le Secrétaire de l'assemblée, en témoignage.
8. Le Président ou la partie ayant convoqué l'assemblée pourra décider d'établir un enregistrement notarié des sujets discutés lors de l'assemblée. L'enregistrement notarié sera également signé par le Président.
9. Le conseil de gérance conservera toutes les décisions. Si le conseil de Gérance n'est pas représenté à l'assemblée, une copie des décisions prises en assemblée des associés lui sera fournie par le Président. Ces décisions seront consignées au siège social de la Société pour inspection par les associés. Chaque associé pourra s'il le demande obtenir une copie ou un extrait des décisions consignés et ceci au prix coûtant.
10. Chaque associé aura le droit de participer à l'assemblée générale ou de s'y faire représenter par une procuration écrite, d'y prendre la parole et d'y exercer son droit de vote.
11. Chaque part sociale donne droit à un vote. Les votes en blanc ou les votes non valables seront réputés ne pas avoir été émis.
12. Lors de l'assemblée générale, aucun vote ne pourra être émis sur les parts sociales détenue par la Société ou par une filiale de la Société.
13. Pour la détermination des votes, les parts sociales pour lesquelles la loi prévoit qu'aucun vote ne pourra être émis ne seront pas prises en compte.
14. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés. En cas de pluralité d'associés, chaque associé prend part aux décisions collectives, indépendamment du nombre de parts sociales qu'ils détiennent. Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
15. Cependant, les décisions de modifier les statuts peuvent seulement être adoptées par la majorité des associés détenant au moins trois quart du capital social de la Société, conformément à la Loi.
16. Les gérants peuvent émettre un vote consultatif lors de l'assemblée générale, si les associés le désirent.

Art. 20. Décisions prises en dehors des assemblées.

1. Les décisions des associés peuvent également être adoptées par écrit, sans avoir recours à une assemblée générale, à condition qu'elles soient adoptées par un vote unanime des associés l'entière du capital souscrit. Dans ce cas, chaque associé recevra un projet explicite de la décision à passer, et votera par écrit.

2. Le conseil de gérance consignera les décisions ainsi adoptées. Chaque associé doit veiller dans les meilleurs délais à informer le conseil de Gérance par écrit des décisions adoptées conformément au paragraphe 1. Les actes seront déposés au siège de la Société pour être soumis au contrôle des associés. Chaque associé pourra demander une copie ou un extrait de ces actes à prix coûtant.

Chapitre VI - Dissolution, Liquidation**Art. 21. Dissolution.**

1. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

2. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations. Le conseil de Gérance peut être désigné pour procéder à la liquidation des activités de la Société.

3. Pendant la liquidation, les dispositions des statuts resteront applicables dans la mesure du possible.

4. Le solde subsistant après paiement des dettes sera transféré aux associés proportionnellement au montant cumulé de leurs participations.

5. La liquidation sera régie par les dispositions de la Loi.

Chapitre VII - Loi applicable**Art. 22. Référence aux dispositions légales.**

Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières non spécifiquement régies par les présents Statuts.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ trois mille deux cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement, le Notaire déclare que le dit transfert du siège administratif et de direction effective des Pays-Bas vers le Luxembourg, n'est pas sujet à la perception d'un droit d'apport conformément à l'article 3 paragraphe 2 de la loi du 29 décembre 1971.

La Société BRIXIA HOLDING B.V. est une Société soumise au droit d'apport conformément à la législation fiscale néerlandaise.

Le notaire soussigné, qui a compris et parle anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et que les comparants ont signé avec nous, Notaire.

Signé: H. Janssen, R. Bourgnon, M. Hack, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2004, vol. 20CS, fol. 13, case 7.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2004.

J. Elvinger.

(017334.3/211/729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

ENTREPRISE DE JARDINAGE TONY DE MOURA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3651 Kayl, 10, rue Jos. Müller.

R. C. Luxembourg B 99.101.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le onze février.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Antonio dit Tony Lopes De Moura, jardinier, né à Celorico de Basto (Portugal) le 23 juillet 1971 (n° matricule 19710723314),

et

2.- son épouse Madame Lucia dite Lucie Dos Santos Ribeiro, aide-magasinière, née à Rebordosa/Paredes (Portugal) le 24 janvier 1970 (n° matricule 19700124382), demeurant ensemble à L-3651 Kayl, 10, rue Jos. Müller.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de ENTREPRISE DE JARDINAGE TONY DE MOURA, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Kayl.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de jardinage et vente d'articles de la branche, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2004.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Antonio dit Tony Lopes De Moura	50 parts sociales
- Madame Lucia dite Lucie Dos Santos Ribeiro	50 parts sociales

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-3651 Kayl, 10, rue Jos. Müller.

- Est nommé gérant technique:

Monsieur Antonio dit Tony Lopes De Moura, prédit.

- Est nommée gérante administrative:

Madame Lucia dite Lucie Dos Santos Ribeiro, prédite.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Les comparants déclarent qu'il s'agit d'une société familiale, car le lien de parenté entre les associés est celui d'époux et qu'ils sont mariés sous le régime de la communauté universelle en vertu d'un contrat de mariage, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 30 septembre 1998;

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. de Moura. L. Ribeiro. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2004, vol. 883, fol. 32, case 2.- Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 17 février 2004.

C. Doerner.

(017337.3/209/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2004.

DIRECTORS' OFFICE, Société Anonyme.

Siège social: L-1716 Luxembourg, 32, rue Joseph Hansen.
R. C. Luxembourg B 96.744.

Par décision du 4 janvier 2004, le conseil d'administration a élu Monsieur Patrick Zurstrassen, demeurant 32, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, administrateur-délégué et lui a délégué la gestion journalière de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *DIRECTORS' OFFICE*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02558. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(015641.3/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2004.

ALLIANZ DRESDNER PREMIER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 88.624.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the above Company will be held at the registered office on 28 April 2004 at 11.00 a.m. to vote on the following agenda:

Agenda:

1. To submit the Company to the Luxembourg Law of 20 December 2002 as amended and revised from time to time and to amend all respective articles of the Company's Articles of Association («The Articles»).
2. To amend article 5 of the Articles by emphasizing that all liabilities, whatever class of shares they are attributable to, are imposed upon the respective sub-funds, and not upon the Company as a whole.
3. To change the valuation method of the Company's assets so that:
 - assets whose residual term to maturity does not exceed twelve months are valued by mark-to-market method instead of an amortized cost method and to amend article 11, I, 7 (d), (e), (f) of the Articles accordingly;
 - the valuation of index and financial instrument related swaps and units of undertakings for collective investments (UCITS or UCI) is provided for and to amend article 11, I, 7 of the Articles accordingly.
4. To introduce the concept of notional dealing costs and price swinging in order to protect the performance of the Funds, which can be adversely affected by the costs incurred from large subscriptions, redemptions and conversions and to amend article 11, I of the Articles accordingly.
5. To decide on any other business which may properly come before the Meeting.

Shareholders who cannot attend the meeting in person are entitled to appoint one or more proxies to attend and vote on their behalf. Proxy forms can be obtained at the registered office.

Luxembourg, March 30, 2004.

By order of the Board of Directors

ALLIANZ DRESDNER ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

(01160/755/28)

MUNICH INVEST, SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.
H. R. Luxemburg B 80.087.

Im Einklang mit Artikel 12 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital («société d'investissement à capital variable») MUNICH INVEST findet die

JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

am 8. April 2004 um 14.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr zum 31. Dezember 2003.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2005.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2005.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Gesellschafterversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 1. April 2004 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Anteile genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Luxemburg, den 30. März 2004.
 MUNICH INVEST
 Der Verwaltungsrat
 (00759/755/26)

DYNAMIC AUSTRALIA FUND, Fonds Commun de Placement.

NOTICE OF LIQUIDATION

The liquidation of the Fund, effective on 16th December 2003, 11 p.m., was closed on 23rd March 2004 by decision of the Board of Directors of TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY (the «Management Company») acting as Management Company to the Fund.

The Management Company has finalised and approved the liquidation procedure of the Fund.

All the liquidation proceeds have been paid to the shareholders entitled thereto and, accordingly, no amount has been deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg.

The documents and accounts of the Fund will remain deposited at the offices of NIKKO BANK (LUXEMBOURG) S.A., 112, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg for a period of five years.

For the Board of Directors of
 TOTAL ALPHA INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY
 (01234/064/14)

PERCONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
 R. C. Luxembourg B 46.200.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *15 avril 2004* à 15.00 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- continuation ou non de l'activité de la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915
- divers.

I (00545/000/16)

Le Conseil d'Administration.

DEXIA CONVERTIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
 R. C. Luxembourg B 55.995.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société DEXIA CONVERTIX qui se tiendra au siège social de la SICAV, le *20 avril 2004* à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003; affectation des résultats;
4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Seront admis à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant la date de l'Assemblée aux guichets de DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

I (00934/755/24)

Le Conseil d'Administration.

DELCO INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 41.218.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, en date du mardi 20 avril 2004 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2003.
2. Examen et approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (00546/502/19)

SOGEMINDUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 avril 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (00919/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SOCIETE ANONYME DES CHAUX DE CONTERN, Société Anonyme.

Siège social: Contern.
R. C. Luxembourg B 7.119.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 avril 2004 à 15.00 heures à Contern, rue des Chaux, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Communication des rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises sur l'exercice 2003.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Désignation d'un réviseur d'entreprises pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2004.
6. Divers.

Conformément à l'article 16 des statuts, les actionnaires propriétaires d'actions au porteur qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent déposer leurs titres cinq jours francs avant la date fixée pour l'assemblée dans un des établissements suivants:

au siège social à Contern,
à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG,
à la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG.

Les actionnaires en nom qui désirent assister ou se faire représenter à l'assemblée générale doivent en aviser la société cinq jours au moins avant l'assemblée.

Les procurations devront être parvenues au siège social trois jours francs au moins avant l'assemblée.

I (01042/000/25)

Le Conseil d'Administration.

**S.P.D.A.S., SOCIETE DE PROMOTION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE SERVICES,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 15.683.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le jeudi 15 avril 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des compte annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (00943/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

HERBUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.600.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01008/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 avril 2004 à 10.30 heures, au siège social (45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg-Kirchberg), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises sur l'exercice 2003
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises
5. Nominations légales et statutaires
6. Divers.

Conformément à l'article 21 des statuts, les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres au moins cinq jours avant la réunion, soit au siège social de la société, soit dans l'un des établissements bancaires suivants:

- DEXIA-B.I.L.
- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
- BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
- BNP PARIBAS

De même, conformément à l'article 22 des statuts, les propriétaires de titres qui souhaiteront se faire représenter à ladite Assemblée devront faire parvenir leur procuration au siège de la société (à l'attention de Mme Carine Back) cinq jours avant la réunion.

I (01175/1433/27)

Le Conseil d'Administration.

HSBC AMANAH FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 74.964.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on 16 April 2004 at 11.00 a.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31, 2003; allocation of the net results
3. Discharge to the Directors
4. Statutory Appointments
5. Miscellaneous

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

In order to attend the Meeting the owners of bearer shares have to deposit their shares five clear days before the Meeting at the offices of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (01007/755/22)

The Board of Directors.

TOKELIA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2311 Luxemburg, 3, avenue Pasteur.
H. R. Luxemburg B 42.386.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 15. April 2004 um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars per 31. Dezember 2003.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2003, sowie Zuteilung des Resultats.
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2003.
4. Statutorische Ernennung.
5. Verschiedenes.

I (01009/1023/16)

Der Verwaltungsrat.

BASKINVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.425.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 21 avril 2004 à 9.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2003.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (01143/755/22)

Le Conseil d'Administration.

HECATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 89.687.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

I (01010/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

LYCOMAR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.255.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 avril 2004 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. divers.

I (01039/045/17)

Le Conseil d'Administration.

RTL GROUP, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg-Kirchberg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 10.807.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 avril 2004, à 15.00 heures, au siège social (45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg-Kirchberg), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et rapports des commissaires (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2003)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires
5. Nominations statutaires
6. Divers.

Conformément à l'article 24 des statuts, le 14 avril 2004 au plus tard,

a) les propriétaires des titres nominatifs aviseront la société de leur intention de se prévaloir de leurs titres; les procurations éventuelles devront parvenir au siège de la société au plus tard le 14 avril 2004 (à l'attention de Mme Carine Back);

b) les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres soit au siège social de la société, soit dans l'un des établissements bancaires suivants:

- au Grand-Duché de Luxembourg: DEXIA-B.I.L.
- en Belgique: ING

I (01174/1433/26)

Le Conseil d'Administration.

FERMONT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.159.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 avril 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. divers.

I (01040/045/17)

Le Conseil d'Administration.

DREAMSGATE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 96.280.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 avril 2004 à 15.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. divers.

I (01041/045/17)

Le Conseil d'Administration.

ARES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Rodange.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 15 avril 2004 à 11.00 heures au siège social à Rodange, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et attestation du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003 et affectation du résultat.
3. Décharge aux Administrateurs.
4. Nominations au Conseil d'Administration.
5. Nomination d'un réviseur d'entreprises.

Pour assister à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les Actionnaires sont priés de se conformer aux dispositions de l'art. 27 des statuts.

Les propriétaires de titres nominatifs aviseront la société six jours francs au moins avant la réunion, de leur intention de se prévaloir de leurs titres et se présenteront à l'Assemblée munis de leurs certificats d'inscription nominative.

Les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres six jours francs au moins avant la réunion, soit au siège social de la Société, soit dans l'un des Etablissements suivants:

au Luxembourg:

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A.
BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT S.A.
DEXIA-BIL S.A.
SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A.

Les procurations éventuelles devront être déposées au siège social de la Société au plus tard le 9 avril 2004.

I (01168/000/26)

Le Conseil d'Administration.

B.C. GESELLSCHAFT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 82.733.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 avril 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01125/817/17)

Le Conseil d'Administration.

TAMARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 86.947.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (01165/696/16)

Le Conseil d'Administration.

IMMO-CROISSANCE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 28.872.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra le 14 avril 2004 à 11.00 heures au siège social de la société pour délibérer sur le suivant

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'Etat des Actifs Nets et de l'Etat des Opérations au 31 décembre 2003; affectation du résultat;
3. Décharge à donner aux Administrateurs;
4. Nominations Statutaires;
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises et de l'Expert Immobilier Indépendant;
6. Autorisation à conférer au Conseil d'Administration, pour une durée ne dépassant pas dix-huit mois, de procéder à l'acquisition d'actions propres sur tout marché organisé sur lequel les actions sont traitées et détermination des modalités des acquisitions envisagées;
7. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour être admis à l'Assemblée aux guichets des banques suivantes:

- HSBC DEWAAY S.A., avenue de Tervueren 270 bte 8, B-1150 Bruxelles,
- DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,
- FORTIS BANQUE, 3, rue Montagne du Parc, B-1000 Bruxelles.

I (01259/584/26)

Le Conseil d'Administration.

G.B.N., GLOBAL BUSINESS NETWORK, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 92.194.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le jeudi 15 avril 2004 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01298/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

LUMASA, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.398.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 20 avril 2004 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

I (01258/534/16)

Le Conseil d'Administration.

IDEA MULTIMANAGER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 81.105.

Shareholders are kindly convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on April 15, 2004 at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of December 31, 2003.
3. Decisions on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended December 31, 2003.
5. Remuneration of the Board Members.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Notes:

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A. or the Italian Correspondent Bank, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES - Succursale di Milano, which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on April 8, 2004.

- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of IDEA MULTIMANAGER SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 8, 2004.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

I (01299/755/28)

The Board of Directors.

WAMPUM, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 94.131.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 20 avril 2004 à 11.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01217/755/18)

Le Conseil d'Administration.

FESTIVAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 81.134.

We hereby inform you that the Board of Directors has decided to convene an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the company, which will be held at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, on 16 April 2004 at 15.00 hrs in first convocation with the following agenda:

Agenda:

1. Question of a possible dissolution of the company, according to article 100 of the commercial company law of August 10, 1915.
2. Status of the Subsidiary companies.
3. Miscellaneous.

I (01257/727/15)

Le Conseil d'Administration.

NAVIGATOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 81.675.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 19 avril 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

I (01236/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

IMMOREAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 27.323.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 22 avril 2004 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 2003,
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Rémunération du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01235/755/18)

Le Conseil d'Administration.

R.C.L. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.095.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 15 avril 2004 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

I (01172/788/16)

Le Conseil d'Administration.

**INREDE S.A. (INTERNATIONAL NIPPON REAL ESTATE DEVELOPMENT & FINANCE S.A.),
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 36.485.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2004 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (01166/696/17)

Le Conseil d'Administration.

UBS LUXEMBOURG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 76.778.

Shareholders are kindly convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at 291, route d'Arlon, Luxembourg, on April 15, 2004 at 11.30 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditor.
2. Approval of the financial statements as of November 30, 2003.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended November 30, 2003.
5. Election and Remuneration of the Board Members.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

Notes:

Holders of registered shares may vote at the Meeting:

- in person by producing identification at the Meeting;
- by proxy by completing the proxy form and returning it to UBS LUXEMBOURG SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 9, 2004.

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (LUXEMBOURG) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on April 9, 2004;
- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of UBS LUXEMBOURG SICAV c/o UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. at the latest on April 9, 2004.

Shares so blocked will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

I (01113/755/31)

The Board of Directors.

SUEZ LUX CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 31.011.

Le quorum requis par la loi n'ayant pas été atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 mars 2004 n'a pas pu statuer sur les points à l'ordre du jour. Nous avons donc l'honneur par la présente de vous convier à une nouvelle

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à Luxembourg, le 19 avril 2004 à 11.00 heures, au siège social de la Société, afin d'examiner et de voter les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1^{er} des statuts afin de soumettre la Société à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif en remplaçant «... de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.» par «... de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.»;
2. Modification de l'article 3 des statuts afin de soumettre la Société à la loi du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif en remplaçant «... de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.» par «... de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.» et insertion d'un 3^{ème} paragraphe au contenu suivant: «Chacun des compartiments de la Société pourra contracter de manière permanente et pour des besoins d'investissement, des emprunts pour au moins 25 % de ses actifs nets.»;
3. Modification de l'article 5, 1^{er} paragraphe, 2^{ème} phrase des statuts afin de la lire comme suit: «Le capital minimum de la Société est de EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros)»;
4. Modification de l'article 5, 2^{ème} paragraphe, 1^{ère} phrase des statuts afin de la lire comme suit: «Le capital initial s'élevait à l'équivalent en euros de LUF 1.300.000,- (un million trois cent mille francs luxembourgeois) représenté par 13 (treize) actions sans valeur nominale»;
5. Modification de l'article 5, 4^{ème} paragraphe, 2^{ème} phrase afin d'y remplacer la mention de LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois) par EUR 1.250.000,- (un million deux cent cinquante mille euros)»;
6. Modification de l'article 9, dernier alinéa des statuts afin de le lire comme suit: «L'actif net de la Société est égal à la somme des actifs de tous les compartiments convertis en euros sur la base des derniers cours de change connus»;
7. Modification de l'article 11 des statuts afin d'y introduire la désolidarisation des actifs en supprimant le dernier paragraphe et en insérant le texte suivant après le 2^{ème} paragraphe: «Par application de l'article 133 de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, une société d'investissement à compartiments multiples constitue une seule et même entité juridique et par dérogation de l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce compartiment. A ce propos, si la Société prend des engagements qui incombent à un compartiment en particulier, seuls les avoirs de ce compartiment seront engagés vis-à-vis des créanciers concernés.»;
8. Modification de l'article 20, 2^{ème} paragraphe des statuts afin d'y modifier la référence à «la BANQUE INDOSUEZ LUXEMBOURG «par la référence au GROUPE CREDIT AGRICOLE»»;
9. Modification de l'article 21, 2^{ème} paragraphe des statuts afin d'y modifier la référence aux «francs luxembourgeois» par la référence à «l'euro»;
10. Modification de l'article 22 des statuts afin d'y modifier la référence à «l'article 31 de la loi du 31 mars 1988» par la référence à «l'article 32 de la loi du 20 décembre 2002»;
11. Modification de l'article 26 des statuts afin d'y modifier la référence à «la loi du 30 mars 1988» par la référence à «la loi du 20 décembre 2002».

Nous vous informons qu'aucun quorum n'est requis pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer. Les décisions seront votées à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Nous remercions toute actionnaire désirant prendre part en personne à l'Assemblée de bien vouloir nous faire connaître son intention pour le 15 avril 2004 au plus tard. Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

II (00827/755/50)

Le Conseil d'Administration.

PALLIETER S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.830.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2004 à 16.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

II (00140/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

VERLICO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 36.872.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 9 avril 2004 à 15.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

II (00141/660/14)

Pour le Conseil d'Administration.

AVIVA FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 32.640.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of AVIVA FUNDS will be held at its registered office, 34, avenue de la Liberté, Luxembourg on Tuesday 6 April 2004 at 15.00 CET for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To receive and adopt the Director's Report and the report of the Auditors for the year ended 31 December 2003.
2. To receive and adopt the Statement of Net Assets, Statement of Operations and Changes in Net Assets and Statement of Changes in Shares Outstanding for the year ended 31 December 2003.
3. Discharge of the Directors and of the Auditors.
4. To appoint the Directors and to authorise the Directors to fix the Auditor's remuneration.
5. To appoint the Auditors.

Voting

The Resolutions may be passed without a quorum, by a simple majority of the votes cast thereon at the meeting.

Voting Arrangements

In order to vote at the meeting the holders of bearer shares must deposit their shares not later than 5 April 2004 either at the registered office of the Fund, or with any bank or financial institution acceptable to the Fund, and the relevant deposit receipts (which may be obtained from the registered office of the Fund) must be forwarded to the registered office of the Fund to arrive no later than 5 April 2004. The shares so deposited will remain blocked until the day following the Meeting or any adjournment thereof.

The holders of registered shares need not deposit their certificates but can be present in person or represented by a duly appointed proxy.

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office to arrive no later than 5 April 2004.

Proxy forms will be sent to the registered shareholders with a copy of this Notice and can be obtained from the registered office.

II (00713/755/30)

The Board of Directors.

16839

IMMO PACOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 28.642.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2004 à 10.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

II (00620/560/15)

Le Conseil d'Administration.

INVESTISSEMENTS MOBILIERS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 27.765.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2004 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

II (00637/560/15)

Le Conseil d'Administration.

CALGIS INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.839.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (00679/795/14)

Le Conseil d'Administration.

FALKLAND S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 8.430.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2004 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00720/534/15)

Le Conseil d'Administration.

NR PARTICIPATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 8 avril 2004 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (00681/795/16)

Le Conseil d'Administration.

WISDOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 72.480.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2004 à 16.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Divers

II (00721/520/15)

Le Conseil d'Administration.

ANORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 13.227.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 avril 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2003.
4. Divers.

II (00739/000/15)

Le Conseil d'Administration.

NIKKEI INVEST CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 44.354.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 9 avril 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la continuité des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00771/755/20)

Le Conseil d'Administration.

S.I.P. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 57.856.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, le 8 avril 2004 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (00754/534/15)

Le Conseil d'Administration.

MARIPOSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 57.408.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, le 13 avril 2004 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes concernant les années financières se terminant aux 31 décembre 2002 et 2003;
2. Approbation des bilans concernant les années mentionnées ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (00766/000/16)

EUFI-CASH SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.164.

It is our pleasure to invite the shareholders of EUFI-CASH SICAV to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on April 8, 2004 at 4.00 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Review of the Report of the Board of Directors and of the Report of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2003.
2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2003, profit/loss allocation.
3. Discharge to the Board of Directors.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

Paying agents

- in Luxembourg BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
1, place de Metz L-2954 Luxembourg
DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.
6C, route de Trèves L-2633 Senningerberg
- in France CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
56, rue de Lille F-75007 Paris
CNCE
29, rue de la Tombe Issoire F-75014 Paris
- in Belgium FORTIS BANQUE S.A.
3, Montagne du Parc B-1000 Bruxelles
- in Portugal CAIXA GERAL DE DEPOSITOS
63, av. Joao XXI P. 1017 Lisbonne
- in Germany DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE
16, Mainzer Landstrasse D-60325 Frankfurt am Main

II (00969/755/38)

INTERLAND CIE S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.891.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00805/795/15)

*Le Conseil d'Administration.***GESTEURO, Société Anonyme Holding.**Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.248.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 7 avril 2004 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00837/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.***ORNI INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.106.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 14 avril 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (00859/755/18)

Le Conseil d'Administration.

FINDEL INVEST S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.706.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 7 avril 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (00838/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

EUFI-RENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, Place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.166.

It is our pleasure to invite the shareholders of EUFI-RENT SICAV to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on April 8, 2004 at 3.30 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Review of the Report of the Board of Directors and of the Report of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2003.
2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2003, profit/loss allocation.
3. Discharge to the Board of Directors.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

Paying agents

- in Luxembourg BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
1, place de Metz L-2954 Luxembourg
DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.
6C, route de Trèves L-2633 Senningerberg
- in France CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
56, rue de Lille F-75007 Paris
CNCE
29, rue de la Tombe Issoire F-75014 Paris
- in Belgium FORTIS BANQUE S.A.
3, Montagne du Parc B-1000 Bruxelles
- in Portugal CAIXA GERAL DE DEPOSITOS
63, av. Joao XXI P.1017 Lisbonne
- in Germany DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE
16, Mainzer Landstrasse D-60325 Frankfurt am Main

II (00967/755/38)

DEFOULE PROD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 79.129.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 avril 2004 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (00863/045/18)

Le Conseil d'Administration.

SKIN CARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 76.187.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 7 avril 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (00864/788/15)

Le Conseil d'Administration.

ROMED INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.725.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 avril 2004 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2001
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

II (00889/696/15)

Le Conseil d'Administration.

EUFINVEST SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 1, Place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.165.

It is our pleasure to invite the shareholders of EUFINVEST SICAV to the

ORDINARY GENERAL MEETING

which will take place on April 8, 2004 at 3.00 p.m. in the offices of BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, 2, place de Metz in Luxembourg in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Review of the Report of the Board of Directors and of the Report of the statutory Auditor for the accounting year closed on December 31st, 2003.

2. Approval of the annual statement of accounts and of the profit and loss account closed on December 31st, 2003, profit/loss allocation.
3. Discharge to the Board of Directors.
4. Statutory appointments.
5. Miscellaneous.

In order to participate, or to be represented, at the Ordinary General Meeting, holders of bearer shares shall inform the company and deposit their shares at least five clear days before the Ordinary General Meeting with one of the paying agents.

Registered shareholders are authorized to vote or to delegate therefore an attorney. Shareholders who want to participate at the Ordinary General Meeting have to advise the Company at least five clear days before.

Paying agents

- in Luxembourg BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG
1, place de Metz L-2954 Luxembourg
DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE LUXEMBOURG S.A.
6C, route de Trèves L-2633 Senningerberg
- in France CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
56, rue de Lille F-75007 Paris
CNCE
29, rue de la Tombe Issoire F-75014 Paris
- in Belgium FORTIS BANQUE S.A.
3, Montagne du Parc B-1000 Bruxelles
- in Portugal CAIXA GERAL DE DEPOSITOS
63, av. Joao XXI P. 1017 Lisbonne
- in Germany DekaBank DEUTSCHE GIROZENTRALE
16, Mainzer Landstrasse D-60325 Frankfurt am Main

II (00968/755/38)

GOLDWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 61.609.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 8 avril 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (00991/534/15)

Le Conseil d'Administration.

LIBELUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 10.086.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme LIBELUX S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu à Luxembourg, au siège social de la Société, le vendredi 9 avril 2004 à 9.30 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du liquidateur sur les comptes arrêtés au 31 mars 2004.
2. Approbation des comptes arrêtés au 31 mars 2004.
3. Nomination d'un commissaire vérificateur à la liquidation.
4. Divers.

Pour pouvoir assister à cette assemblée générale extraordinaire, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

II (01058/000/17)

Le Liquidateur.

MANAGED FUNDS PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.144.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING LUXEMBOURG au 46-48, route d'Esch à L-2965 Luxembourg, le jeudi 8 avril 2004 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers

Pour être admis à l'Assemblée Générale, tout propriétaire d'actions au porteur doit déposer ses titres aux sièges et agences de ING LUXEMBOURG, et faire part de son désir d'assister à l'Assemblée, le tout cinq jours francs au moins avant l'Assemblée.

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

II (01021/755/22)

Le Conseil d'Administration.

ADVANTAGE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.801.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders which will be held at the registered office of the Company in Luxembourg, 18, boulevard Royal, on Tuesday April 6th, 2004 at 14.00 local time.

For purpose of considering the following agenda:

Agenda:

1. To receive and adopt the Management Report of the Directors and the Report of the Statutory Auditor for the year ended December 31, 2003.
2. To receive and adopt the Annual Accounts for the year ended December 31, 2003 and appropriation of the earnings.
3. To release the Directors and the Statutory Auditor.
4. To appoint the Directors.
5. To appoint the Statutory Auditor for the year ended December 31, 2004.
6. To transact any other business.

The resolution shall be carried by a majority of those present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the Registered Office of the Company before 5.00 p.m., Luxembourg time, on April 5th, 2004.

II (01026/1670/24)

The Board of Directors.

FESTIVAL CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 81.134.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui devrait se tenir dans les bureaux de FESTIVAL CROCIERE Spa ayant son siège social Via XX Settembre, 28 à I-16121 Genoa le 7 avril 2004 en première convocation à 16.00 heures.

Ordre du jour:

1. Décision conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur la dissolution éventuelle de la société;
2. Divers.

II (01088/727/14)

Le Conseil d'Administration.

ARIACO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.727.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 avril 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers.

II (01103/795/17)

Le Conseil d'Administration.

BESTÄNDIGKEIT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 63.659.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 7 avril 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

II (00741/000/17)

Le Conseil d'Administration.

PROCHIMICA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 83.704.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 avril 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Divers

II (00890/696/15)

Le Conseil d'Administration.

GESTORIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 7.490.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le jeudi 8 avril 2004 à 16.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,

- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01061/755/18)

Le Conseil d'Administration.

TROPICAL INVESTORS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 97.283.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 7 avril 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01089/755/18)

Le Conseil d'Administration.

CAPITAL PUBLICATIONS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 68.892.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8 avril 2004 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002 et affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

II (00865/655/16)

Le Conseil d'Administration.
